



Paris, le 13 avril 2026

Discours de FO Défense

Audition par la commission de la défense et des forces armées « actualisation de la Loi de Programmation Militaire 2024-2030 »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous vous remercions d'auditionner aujourd'hui la fédération FO Défense sur l'actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030. Le réarmement, la résilience, la mobilisation de la nation avec l'instauration d'un nouveau service national volontaire, de nouvelles dispositions pour les personnels militaires, font partie des points actualisés. 36 milliards s'ajoutent aux 413 milliards déjà prévus.

Si FO Défense constate que l'accélération et la multiplication des menaces, décrites par la Revue nationale stratégique 2025 (guerre majeure de haute intensité) aboutit à la présente LPM, notre fédération rappelle cependant que ceci ne saurait remettre en cause l'ensemble de notre modèle social auquel notre fédération est attachée.

Si nous avons entendu les interventions de la ministre et du CEMA lors de leurs auditions devant cette même commission, cependant nous vous alertons, Mesdames et Messieurs les Députés, sur les risques de dérives consistant à opposer les budgets entre eux. Le financement de la défense nationale ne peut se faire au détriment des politiques publiques essentielles, telles que l'éducation ou l'hôpital public : fermer des écoles ou des lits hospitaliers ne sauraient être une variable d'ajustement. Nous notons également la prudence exprimée par la Cour des comptes dans ses préconisations, qui évoque des arbitrages probables à faire.

Si les impératifs de la défense nationale, inscrits dans le code de la défense, répondent à des besoins réels après des années de restructuration et de déflation, pour ne pas dire de casse de ce ministère et de toutes ses composantes, il est impératif de rappeler que les salariés de ce pays ne doivent pas payer le prix des choix politiques successifs.

La question de l'utilisation des fonds publics mérite également d'être posée : les aides massives aux entreprises, sans contrepartie ni contrôle, qui ont mobilisé des centaines de milliards d'euros issus des finances de l'État, auraient pu contribuer au financement d'une politique de défense nécessaire à la protection de nos concitoyens.

La BITD (base industrielle et technologique de la défense) est également un élément incontournable de notre politique de défense et dans ce cadre nous espérons que les commissaires du Gouvernement, mentionnés dans ce projet de loi, auront les moyens de remplir pleinement leurs missions. Nous citons ici le conflit qui s'enlise au sein de l'entreprise EURENCO ; la non-redistribution des richesses produites par les salariés est inacceptable.

L'article 21 de cette loi relative à l'état d'alerte de sécurité nationale mérite d'être souligné. FO rappelle son attachement le plus total à l'état de droit, aux libertés individuelles et collectives. Les délais impartis ne nous permettent toutefois pas de nous prononcer plus précisément sur cet article des plus importants. Une analyse plus approfondie sera faite ultérieurement par notre organisation, qui tient son congrès confédéral la semaine prochaine.

L'actualisation de cette LPM comprend des hausses d'effectifs détaillées par année dans son article 4, pour atteindre la cible de 275 000 équivalents temps plein : si nous connaissons la ventilation « personnel civil / personnel militaire » pour 2026, elle n'est cependant pas précisée pour les années 2027 à 2030.

FO souhaite, sur ce sujet, alerter sur la situation du recrutement au ministère des Armées, marquée par une précarisation croissante liée au recours massif aux contractuels, majoritairement sous contrat à durée déterminée.

En 2025, 3 172 recrutements ont été réalisés, soit 90 % de l'objectif. Ce chiffre global masque toutefois de fortes disparités : la filière technique reste en difficulté avec seulement 70 % de réalisation (je parle ici de nos ingénieurs, techniciens, agents techniques). Dans le même temps, les volumes de recrutement d'ouvriers de l'État restent largement insuffisants au regard des départs attendus. FO a déjà alerté à plusieurs reprises le ministère sur la disparition progressive des ouvriers de l'État, avec 268 recrutements prévus en 2026 pour environ 800 départs. Un chiffre marquant : l'effectif pourrait passer dès 2026 à moins de 10 000 ouvriers de l'État. C'est une perte majeure de compétences, avec un risque direct pour notre souveraineté. Enfin, les contractuels représentent près de la moitié des recrutements. Cette tendance confirme une fragilisation structurelle qu'il sera difficile de redresser.

Pour 2026, 3 196 recrutements sont prévus. Là encore, le recours aux contractuels reste très important, devant les recrutements par concours. Même le corps des attachés subit une baisse importante de près de 23 % entre 2019 et 2024.

FO le dit clairement : une administration régalienne ne peut pas fonctionner durablement avec une telle proportion de personnels contractuels, en précarité, la plupart étant recrutés sous contrat à durée déterminée de 3 ans. Cela entraîne du turn-over, désorganise les services et reporte notamment la charge sur les fonctionnaires ou les contractuels les plus anciens. Ce sont eux qui compensent, par des heures supplémentaires et des astreintes toujours plus nombreuses, mais toujours pas revalorisées. La question de cette revalorisation avait pourtant fait l'objet d'un engagement du ministère des armées en 2023, lors de 2 questions parlementaires au sujet des astreintes du personnel civil du ministère des armées - Questions de M. Didier Le Gac (Renaissance) en date du 28 mars 2023 et de M. Philippe Paul (les Républicains) en date du 6 avril 2023. Nous n'avons cependant constaté aucune amélioration depuis.

Concernant l'amélioration du recrutement, la LPM aurait pu prévoir certaines adaptations, notamment la cohérence des niveaux (LMD - licence-master-doctorat) avec les statuts de corps, dans les métiers de la filière technique (dossier ouvert auprès de la DRH-MD), des passerelles dès la fin de l'apprentissage vers des emplois statutaires, afin de conserver le potentiel humain formé, un concours exceptionnel pour les attachés comme l'a fait le

ministère de l'agriculture en 2024, ou la mise en œuvre de dispositions de revalorisation des corps techniques dans le même esprit que celles appliquées au ministère de l'Éducation en 2024. Des mesures de simplification ambitieuses doivent être mises en œuvre sans attendre par le ministère des Armées afin de faciliter et d'accélérer le recrutement des ouvriers de l'État et Techniciens à Statut Ouvriers (TSO) en recrutement externe. L'ouverture d'écoles ou le partenariat avec des institutionnels ouverts à des formations spécifiques et précises permettant de recruter plus vite pour les besoins très particuliers du ministère des armées, fait aussi partie des pistes à étudier.

Nous le rappelons fréquemment, mais l'attractivité comme la fidélisation passent par l'amélioration des conditions de vie au travail et par une meilleure rémunération. Or, nous constatons l'inverse puisque les fonctionnaires ont ainsi perdu près de 32 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000. Le Gouvernement ouvre (enfin) des concertations sur les rémunérations et carrières des agents publics. Le dégel du point d'indice devient donc indispensable, d'autant que les retraites des fonctionnaires sont calculées d'après leur indice. Nous demandons avec force que les annonces débouchent enfin sur des mesures concrètes et immédiates. FO pèsera de tout son poids pour que ces concertations se transforment en véritables négociations salariales.

Concernant le pouvoir d'achat, la hausse du coût de l'énergie, dont le carburant, rend de plus en plus difficile le simple fait de venir travailler. Aujourd'hui, venir 5 jours sur 5 en voiture en parcourant des distances souvent très longues, notamment en province, n'est plus possible à 2 euros 30 le litre de carburant. Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que des mesures soient mises en place ?

Malgré un budget important pour le ministère des Armées, les personnels civils ne voient pas leur situation s'améliorer. Dans la majorité des cas, ils doivent faire toujours plus avec moins.

FO Défense demande donc que des mesures soient prises et que la place des personnels civils, qui représentent aujourd'hui près de 23 % des effectifs, soit à présent clairement définie, notamment dans les métiers du soutien, que ce soit le soutien opérationnel ou le soutien commun.

Enfin, nous profitons de ce moment pour évoquer les réformes en cours concernant la santé des agents. Après la baisse de l'indemnisation des congés de maladie ordinaires, le Gouvernement souhaite réformer le temps partiel thérapeutique avec l'instauration d'un délai d'autorisation de 30 jours, des entretiens préalables et des contrôles réguliers ; cela donne le sentiment que la priorité n'est plus la santé des agents mais, avant tout, le travail à accomplir. A quelques jours du 1^{er} mai, jour historiquement férié et symbole de la lutte des travailleurs pour des conditions de travail décentes, on nous annonce une tentative, un coup de force de certains députés, visant à autoriser le travail pour certains salariés. FO le déplore et réaffirme son attachement à la journée du 1^{er} mai et à toutes les valeurs qui y sont associées.

Je souhaiterais conclure cette prise de parole en saluant la liberté retrouvée de Cécile Kohler et Jacques Paris. Force Ouvrière renouvelle ici ses remerciements aux services de l'Etat et à tous ceux qui se sont mobilisés en faveur de leur libération, preuve s'il en était besoin, de la force d'une république pouvant s'appuyer sur son Service public et ses agents publics, en tout temps, en tout lieu et toute circonstance.

Cet exercice en 4 minutes ne nous permet pas d'évoquer l'ensemble des sujets, dont le SMV, mais nous répondrons à toutes vos questions.

Je vous remercie de votre attention